Document émis électroniquement Adresse postale: Registre de Commerce et des Sociétés Registre de Commerce L-2961 Luxembourg Tél (+352) 26 428-1 Fax (+352) 26 42 85 55 et des Sociétés Luxembourg www.rcsl.lu B146767 01/07/2009 L090095758.01 CDO: 220 Formulaire de réquisition: Immatriculation (Neueintragung) (Eintragungsformular:) - Société Commerciale (Handelsgesellschaft) - Association d'assurances mutuelles (Versicherungsverein auf Gegenseitigkeit) Donneur d'ordre Code (Code) 220 Nom (Name) | Gérard LECUIT Etablissement principal (Hauptniederlassung der Gesellschaft) (sub.1) Exercice social (sub.9) Dénomination ou raison sociale (Bezeichnung der Gesellschaft oder Firmenname) (sub.10) Associé(s) (s.e.n.c., s.e.c.s., s.à.r.l.) (Teilhaber der Gesellschaft) Enseigne(s) commerciale(s) (sub.2) (sub.11) (sub.3) Administrateur(s) / Gérant(s) Forme juridique (Rechtsform) Délégué(s) à la gestion journalière (tägliche Geschäftsführung) (sub.12) (sub.4) Siège social (Sitz der Gesellschaft) Objet social (Zweck der Gesellschaft) (sub.5) Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes (sub.13) (Prüfungsbeauftragte(r) der Geschäftsbuchführung) (sub.14) Capital social / fonds social (sub.6) Fusion / Scission (Verschmelzung / Spaltung) Liquidation volontaire (freiwillige Liquidation) (sub.15 a) Date de constitution (sub.7) (sub.15 b) (sub.8) Procédure de faillite, de concordat ou analogue Durée (Dauer der Gesellschaft) Dénomination ou raison sociale (Bezeichnung der Gesellschaft oder Firmenname) MARNY INVESTISSEMENT S.A. Le cas échéant, abréviation utilisée (gegebenenfalls: allgemeinübliche Abkürzung) Ajouter une traduction (Eine Uebersetzung hinzufügen) A usage interne du RCS (dem RCS vorbehalten) Ma An

> N° d'immatriculation ou dénomination / raison sociale (Handelsregisternummer oder Bezeichnung der Gesellschaft)

Validation

<u>Ca Gr</u>

Encodage

MARNY INVESTISSEMENT S.A.

Ev Ca@ontrôle

Page 1 sur 10

	Société anonyme						
-	Mentions supplémentai	res requises (zusätzlich zwingen	nde Angaben)				
L							
Siège so	ocial (Sitz der Gesellschaft)						
	Rue (Strasse)	Boulevard Emmanuel Ser	rvais				
	Numéro (Hausnummer)	16		Code postal (Plz.)	2535		
-	Localité (Ortschaft)	Luxembourg			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Objet so	ocial (indication) (Zweck der G	iesellschaft (Kurzfassung))					
	La société a pour objet	la participation, sous quelq	ue forme o	que ce soit, dans tou	ites entrep	orises	
	commerciales, industrie	elles, financières ou autres, l de participation, d'apport, c	luxembou de souscrir	rgeoises ou étrangè otion, de prise ferme	res, l'acqu e ou d'opti	isition de tous on d'achat, de	
	négociation et de toute	e autre manière et notamme	ent l'acqui	sition de brevets et l	licences, le	eur gestion et leu	
	mise en valeur, l'octroi à toute société du grou	aux sociétés dans lesquelles spe et à toute entité partena	s Ia société aire d'un p	e aetient une partici _l rojet dans lequel la :	pation dire société est	ecte ou inairecte, : directement ou	
	indirectement intéresse	ée, toute assistance notamn	nent finan	cière, prêts, avances	ou garani	ties.	
	D'une façon générale,	la société peut prendre tou	tes mesure obiet, nota	es et faire toutes ope amment en emprun	èrations qu tant, en to	a'elle jugera utile outes monnaies,	
_	par voie d'émission d'o	bligations et en prêtant aux	à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.				
				some in est question i	C		
	La société pourra faire qu'immobilières dans t	en outre toutes opérations	commerci	ales, industrielles et	financière	es, tant mobilière	
	qu'immobilières dans t	en outre toutes opérations ous secteurs, qui peuvent lu	commerci ui paraître	ales, industrielles et	financière	es, tant mobilière	
	qu'immobilières dans t	en outre toutes opérations	commerci ui paraître	ales, industrielles et	financière	es, tant mobilière	
	qu'immobilières dans t	en outre toutes opérations ous secteurs, qui peuvent lu	commerci ui paraître	ales, industrielles et	financière	es, tant mobilière	
Capital	qu'immobilières dans t	en outre toutes opérations ous secteurs, qui peuvent lu blet (Unvollständiger Zweck der Ge	commerci ui paraître	ales, industrielles et	financière	es, tant mobilière	
Capital [qu'immobilières dans t Objet social incomp	en outre toutes opérations ous secteurs, qui peuvent lu blet (Unvollständiger Zweck der Ge	commerci ui paraître ssellschaft)	ales, industrielles et	financière	es, tant mobilière	
Capital	qu'immobilières dans t Objet social incomp social / fonds social (Kapital	en outre toutes opérations ous secteurs, qui peuvent lu let (Unvollständiger Zweck der Ge l der Gesellschaft) Montant (Ka	commerci ui paraître sellschaft) apitalbetrag)	ales, industrielles et	financière	es, tant mobilière de son objet.	
Capital	qu'immobilières dans t Objet social incomp social / fonds social (Kapital Fixe (Festkapital) Variable (veränderliche	en outre toutes opérations ous secteurs, qui peuvent lu let (Unvollständiger Zweck der Ge l der Gesellschaft) Montant (Ka	commerci ui paraître sellschaft) apitalbetrag) italdevise)	ales, industrielles et utiles dans l'accomp	financière	es, tant mobilière de son objet.	
Capital	qu'immobilières dans t Objet social incomp social / fonds social (Kapital Fixe (Festkapital) Variable (veränderliche	en outre toutes opérations ous secteurs, qui peuvent lu slet (Unvollständiger Zweck der Ge I der Gesellschaft) Montant (Ka es Kapital) Devise (Kapital) Devise (Kapital)	commerci ui paraître sellschaft) apitalbetrag) italdevise) es gezeichnete	ales, industrielles et utiles dans l'accomp	financière	es, tant mobilière de son objet.	
Capital	qu'immobilières dans t Objet social incomp social / fonds social (Kapital) Fixe (Festkapital) Variable (veränderliche Etat de libération du cap	en outre toutes opérations ous secteurs, qui peuvent lu plet (Unvollständiger Zweck der Ge d der Gesellschaft) Montant (Ka es Kapital) Devise (Kapi pital social (Einzahlungsstand de	commerci ui paraître sellschaft) apitalbetrag) italdevise) es gezeichnete	en Gesellschaftskapitals) rcentage de libératio	financière	es, tant mobilière de son objet.	
Capital	qu'immobilières dans t Objet social incomp social / fonds social (Kapital) Fixe (Festkapital) Variable (veränderliche Etat de libération du cap Partiel (Teilenzahlung)	en outre toutes opérations ous secteurs, qui peuvent lu plet (Unvollständiger Zweck der Ge d der Gesellschaft) Montant (Ka es Kapital) Devise (Kapi pital social (Einzahlungsstand de	commerci ui paraître sellschaft) apitalbetrag) italdevise) es gezeichnete	en Gesellschaftskapitals) rcentage de libératio	financière	es, tant mobilière de son objet.	
_ [qu'immobilières dans t Objet social incomp social / fonds social (Kapital) Fixe (Festkapital) Variable (veränderliche Etat de libération du cap Partiel (Teilenzahlung) Total (Ganzeinzahlung)	en outre toutes opérations ous secteurs, qui peuvent lu plet (Unvollständiger Zweck der Ge der Gesellschaft) Montant (Ka es Kapital) Devise (Kapi pital social (Einzahlungsstand de	commerci ui paraître sellschaft) apitalbetrag) italdevise) es gezeichnete	en Gesellschaftskapitals) rcentage de libératio	financière	es, tant mobilière de son objet.	
- [qu'immobilières dans t Objet social incomp social / fonds social (Kapital) Fixe (Festkapital) Variable (veränderliche Etat de libération du cap Partiel (Teilenzahlung)	en outre toutes opérations ous secteurs, qui peuvent lu plet (Unvollständiger Zweck der Ge der Gesellschaft) Montant (Ka es Kapital) Devise (Kapi pital social (Einzahlungsstand de	commerci ui paraître ssellschaft) apitalbetrag) italdevise) es gezeichnete Pou (Proz	EUR (Euro) EUR (Euro) con Gesellschaftskapitals) rcentage de libératio	financière	es, tant mobilière de son objet.	
- [qu'immobilières dans t Objet social incomp social / fonds social (Kapital) Fixe (Festkapital) Variable (veränderliche Etat de libération du cap Partiel (Teilenzahlung) Total (Ganzeinzahlung)	en outre toutes opérations ous secteurs, qui peuvent lu plet (Unvollständiger Zweck der Ge der Gesellschaft) Montant (Ka es Kapital) Devise (Kapi pital social (Einzahlungsstand de	commerci ui paraître sellschaft) apitalbetrag) italdevise) es gezeichnete	EUR (Euro) EOR (Euro) rcentage de libération des Einzahlungsst	financière	es, tant mobilière de son objet.	
- [qu'immobilières dans t Objet social incomp social / fonds social (Kapital) Fixe (Festkapital) Variable (veränderliche Etat de libération du cap Partiel (Teilenzahlung) Total (Ganzeinzahlung)	en outre toutes opérations ous secteurs, qui peuvent lu plet (Unvollständiger Zweck der Ge der Gesellschaft) Montant (Ka es Kapital) Devise (Kapi pital social (Einzahlungsstand de	commerci ui paraître ssellschaft) apitalbetrag) italdevise) es gezeichnete Pou (Proz	EUR (Euro) EUR (Euro) con Gesellschaftskapitals) rcentage de libératio	financière	es, tant mobilière de son objet.	
- [qu'immobilières dans t Objet social incomp social / fonds social (Kapital) Fixe (Festkapital) Variable (veränderliche Etat de libération du cap Partiel (Teilenzahlung) Total (Ganzeinzahlung)	en outre toutes opérations ous secteurs, qui peuvent lu plet (Unvollständiger Zweck der Ge der Gesellschaft) Montant (Ka es Kapital) Devise (Kapi pital social (Einzahlungsstand de	commerci ui paraître ssellschaft) apitalbetrag) italdevise) es gezeichnete Pou (Proz	EUR (Euro) EUR (Euro) con Gesellschaftskapitals) rcentage de libératio	financière	es, tant mobilière de son objet.	

	Illimitée (unbegrenzt)	☐ Déterminée	(begrenzt)	Prorogée (verlängert)
-	Date fin (End	de der Gesellschaft)	(AAAA/MM/LL)	
Exercice	social (Geschäftsjahr)			
Exercice	social (Geschäftsjahr) Premier exercice ou exercice ra	accourci (Erstes Geschäftsjahr	oder abgekürztes Geschäftsjahr)	
Exercice	Premier exercice ou exercice ra	accourci (Erstes Geschäftsjahr nu (bis zum) 30/06/		
Exercice	Premier exercice ou exercice ra	1		

		duelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature
11.1 Administrate	ur / Gérant (Vorstandsmitglied / Gesc	häfteführar
11.1 Administrate	inscrire/ajouter (einschreiben/ergänzen)	Taristanci)
Personne physique: (Privatperson)	Nom (Name)	MBROISIEN
	Prénom(s) (Vorname(n)) M.	arc
	Date de naissance (Geburtsdatur	n) 08/03/1962 (JJ/MM/AAAA)
	Lieu de naissance (Geburtsort)	Thionville
	Pays de naissance (Geburtsland)	France
ou <i>(oder)</i> Personne morale ^(juristische Person)	Dénomination ou raison social (Bezeichnung der Gesellschaft oder Firmenname)	le
	N° d'immatriculation (Handelsregisternummer)	
	Nom du registre	
	(Handelsregisterbezeichnung)	
	Pays (Land)	
	Représentant permanent (unic (Ständiger Vertreter (betrifft nur die S.A.	quement pour les S.A. et les SE): und die SE))
	Nom (Name)	
	Prénom(s) (Vorname(n))	
	Date de naissance (Geburtsdatur	n) (JJ/MM/AAAA)
	Lieu de naissance (Geburtsort)	
	Pays de naissance (Geburtsland)	
	Adresse privée ou professione	lle(Privat- oder Berufsadresse) :
	Rue (Strasse)	
	Numéro (Hausnummer)	Bâtiment (Gebäude) (facultatif (fakultativ))
		Etage (Stockwerk) (facultatif (fakultativ))
	Code postal (Plz.)	(lacuitatii (lakaliativ))
	Localité (Ortschaft)	
	Pays (Land)	
	L	

luméro (Hausnummer)	16			1	
			Bâtiment (Gebäude) (facultatif (fakultativ))		
			Etage (Stockwerk) (facultatif (fakultativ))		
Code postal (PIz.)	L-2535				
ocalité (Ortschaft)	Luxembo	ourg			
ays (Land)	Luxembo	ourg			
Déterminée (begrenz	ct)	☐ Indétern	ninée (unbegrenzt)		
Date de nomination Bestellungsdatum)		19/06/2009	(AAAA\MM\LL)		
Date d'expiration du m Ablaufdatum des Mandats)	andat		(JJ/MM/AAAA)		
				2014	(AAAA)
Organe social (Gesellscho	aftsorgan)	conseil d'ad	ministration		
onction (Amtsausführung)	administrate	eur		
ouvoir de signature (ir	ndication)	(Zeichnungsber	echtigung (Kurzfassung))		
	ocalité (Ortschaft) ays (Land) Déterminée (begrenz rate de nomination festellungsdatum) rate d'expiration du m fiblaufdatum des Mandats) u jusqu'à l'asseml fider) (bis zur Generalverschen) onction (Amtsausführung	Déterminée (begrenzt) Tate de nomination Sestellungsdatum) State d'expiration du mandat Siblaufdatum des Mandats) Su jusqu'à l'assemblée génér Sider) (bis zur Generalversammlung, die	Luxembourg Luxembourg Luxembourg Luxembourg Déterminée (begrenzt) Indéterm ate de nomination 19/06/2009 destellungsdatum) ate d'expiration du mandat ablaufdatum des Mandats) u jusqu'à l'assemblée générale qui se tien det) (bis zur Generalversammlung, die im Jahre statt for argane social (Gesellschaftsorgan) conseil d'adi conction (Amtsausführung)	Luxembourg Déterminée (begrenzt) Déterminée (begrenzt) Indéterminée (unbegrenzt) Jate de nomination Jestellungsdatum) Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année (bis zur Generalversammlung, die im Jahre statt finden wird) Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année (bis zur Generalversammlung, die im Jahre statt finden wird) Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année (bis zur Generalversammlung, die im Jahre statt finden wird) Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année (bis zur Generalversammlung, die im Jahre statt finden wird) Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année (bis zur Generalversammlung, die im Jahre statt finden wird) Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année (bis zur Generalversammlung, die im Jahre statt finden wird) Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année (bis zur Generalversammlung, die im Jahre statt finden wird) Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année (bis zur Generalversammlung, die im Jahre statt finden wird)	Luxembourg ays (Land) Déterminée (begrenzt) Indéterminée (unbegrenzt) Jate de nomination Jestellungsdatum) Jate d'expiration du mandat Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année

	inscrire/ajouter (einschreiben/ergänzen)				
Personne physique: Privatperson)	Nom (Name) LOU		rsch		
	Prénom(s) (Vorname(n))	Reina	ald		
	Date de naissance (Geburts	datum)	18/05/1962	(JJ/MM/AAAA)	
,	Lieu de naissance (Geburtso	ort)	Pétange		
•	Pays de naissance (Geburts		Luxembourg		
ou (oder) Personne morale Juristische Person)	Dénomination ou raison s (Bezeichnung der Gesellschaft ode Firmenname)	ociale			
	N° d'immatriculation (Handelsregisternummer)				
	Nom du registre (Handelsregisterbezeichnung)				
	Pays (Land)				
	Représentant permanent (Ständiger Vertreter (betrifft nur di	(unique e S.A. und	ement pour les d die SE))	S.A. et les SE):	
	Nom (Name)				
	Prénom(s) (Vorname(n))				
	Date de naissance (Geburts	datum)		(AAAA/MM/LL)	
	Lieu de naissance (Geburtso	ort)			
	Pays de naissance (Geburts	land)			
	Adresse privée ou profess	ionelle	(Privat- oder Berufsa	dresse) :	
	Rue (Strasse)				
	Numéro (Hausnummer)			Bâtiment (Gebäude) (facultatif (fakultativ))	
				Etage (Stockwerk) (facultatif (fakultativ))	
	Code postal (Plz.)	····			
	Localité (Ortschaft)				
	Pays (Land)				
Adresse privée ou profess Privat- oder Berufsadresse der Pri	sionnelle de la personne phy ivatperson / Sitz der juristischen Pers	rsique / on)	' Siège social de	la personne moral	e:
	Rue (Strasse)	ouleva	rd Emmanuel S	ervais	
	Numéro (Hausnummer)	6		Bâtiment (Gebäude) (facultatif (fakultativ))	
				Etage (Stockwerk) (facultatif (fakultativ))	
	ļ .	-2535			
	Localité (Ortschaft)	uxemb	ourg		
	Pays (Land)	uxemb	ourg		

N° d'immatriculation ou dénomination / raison sociale (Handelsregisternummer oder Bezeichnung der Gesellschaft) MARNY INVESTISSEMENT S.A.

Page 6 sur 10

Durée du mandat (Dauer des Mandats)	Déterminée (begrenzt)	Indéterminée (unbegrenzt)
	Date de nomination (Bestellungsdatum)	19/06/2009 (JJ/MM/AAAA)
	Date d'expiration du mandat (Ablaufdatum des Mandats)	(JJ/MM/AAAA)
	1 ' -	ale qui se tiendra en l'année 2014 (AAAA)
	(oder) (bis zur Generalversammlung, die	ale qui se defidia efficience
		ale qui se defidia efficience
	(oder) (bis zur Generalversammlung, die	im Jahre statt finden wird)

N° d'immatriculation ou dénomination / raison sociale (Handelsregisternummer oder Bezeichnung der Gesellschaft) MARNY INVESTISSEMENT S.A.

Page 7 sur 10

11.3 Administrateur	/ Gérant (Vorstandsmitglied /	'Geschäf	tsführer)		
	inscrire/ajouter (einschreiben/ergänzen)				
Personne physique: (Privatperson)	Nom (Name)	UILLIER			
	Prénom(s) (Vorname(n)) Elise Date de naissance (Geburtsdatum) Lieu de naissance (Geburtsort)				
			17/11/197	2 (JJ/MM/AAAA)	
			Dreux		
	Pays de naissance (Geburts	land)	France		
OU (oder) Personne morale (juristische Person)	Dénomination ou raison s (Bezeichnung der Gesellschaft ode Firmenname)				
	N° d'immatriculation (Handelsregisternummer)				
	Nom du registre (Handelsregisterbezeichnung)				
	Pays (Land)				
	Représentant permanent (Ständiger Vertreter (betrifft nur d.			es S.A. et les SE):	
	Nom (Name)				
	Prénom(s) (Vorname(n))				
	Date de naissance (Geburts	datum)		(JJ/MM/AAAA)	
	Lieu de naissance (Geburts	ort)			
	Pays de naissance (Geburts	land)			
	Adresse privée ou profess	ionelle(Privat- oder Beru	ıfsadresse) :	
	Rue (Strasse)				
;	Numéro (Hausnummer)			Bâtiment (Gebäude) (facultatif (fakultativ))	
				Etage (Stockwerk) (facultatif (fakultativ))	
	Code postal (Piz.)				
	Localité (Ortschaft)				
	Pays (Land)				
Adresse privée ou professi (Privat- oder Berufsadresse der Priv	ionnelle de la personne phy vatperson / Sitz der juristischen Pers	/sique / on)	Siège social	de la personne morale	e:
	Rue (Strasse)	oulevar	d Emmanue	l Servais	
	Numéro (Hausnummer) 1	6		Bâtiment (Gebäude) (facultatif (fakultativ))	
				Etage (Stockwerk) (facultatif (fakultativ))	
	Code postal (Plz.)	-2535			
	Localité (Ortschaft)	uxembo	ourg		
e*	Pays (Land)	uxembo	ourg		

Durée du mandat (Dauer des Mandats)

Déterminée (begrenzt)	☐ Indéterminée (unbegrenzt)
Date de nomination (Bestellungsdatum)	19/06/2009 (JJ/MM/AAAA)
Date d'expiration du mandat (Ablaufdatum des Mandats)	(JJ/MM/AAAA)
ou jusqu'à l'assemblée généra (oder) (bis zur Generalversammlung, die	ale qui se tiendra en l'année 2014 (AAAA) im Jahre statt finden wird)
Organe social (Gesellschaftsorgan)	conseil d'administration
Fonction (Amtsausführung)	administrateur
Pouvoir de signature (indication)	(Zeichnungsberechtigung (Kurzfassung))

N° d'immatriculation ou dénomination / raison sociale (Handelsregisternummer oder Bezeichnung der Gesellschaft) MARNY INVESTISSEMENT S.A.

Page 9 sur 10

	inscrire/ajouter (einschreiben/ergänzen)				
	Commissaire (Rechnungskommissar) Réviseur d'entreprise (Wirtschaftsprüfer)					
Personne physique: Privatperson)	Nom (Name)					
	Prénom(s) (Vorname(n))					
	Date de naissance (Geb	urtsdatum)		(JJ/MM/AAAA)		
	Lieu de naissance (Geburtsort)					
	Pays de naissance (Gebi	urtsland)				
ou (oder) Personne morale juristische Person)	Dénomination ou raison sociale (Bezeichnung der Gesellschaft oder Firmenname) N° d'immatriculation (Handelsregisternummer) Nom du registre (Handelsregisterbezeichnung) Pays (Land)		Fiduciaire S	immer et Lereboulet S	5.A.	
•			B 73.846			
			registre de	commerce et des soci	étés	
			Luxembour	g		
Adresse privée ou profess Privat- oder Berufsadresse der Pro	L sionnelle de la personne p ivatperson / Sitz der juristischen F	ohysique / Person)	Siège social o	de la personne morale	:	
	Rue (Strasse)		Chapelle			
	Numéro (Hausnummer)	18B		Bâtiment (Gebäude)		
				(facultatif (fakultativ)) Etage (Stockwerk) (facultatif (fakultativ))		
	Code postal (Plz.)	L-8017		(Beditatii (Bakaitativ))		
	Localité (Ortschaft)	Strassen				
	Pays (Land)	Luxemb	ourg			
Durée du mandat (Dauer des Mandats)	Déterminée (begren	zt)	☐ Indéterr	ninée (unbegrenzt)		
	Date de nomination (Bestellungsdatum)		19/06/200	9 (JJ/MM/AAAA)		
	Date d'expiration du mandat (JJ/MM/AAAA) (Ablaufdatum des Mandats)					
_	ou jusqu'à l'assem (oder) (bis zur Generalverso	blée généi ammlung, die	rale qui se tiei im Jahre statt	ndra en l'année finden wird)	2014 (A	AAA;
	Organe social (Gesellscho (facultatif (fakultativ))	aftsorgan)				
	Fonction (Amtsausführung (facultatif (fakultativ)))				
Signature(s) (Unterschrif	Géra	rd LE notaire EMBO	URG	gleen		



MARNY INVESTISSEMENT S.A.

Société anonyme

Siège social: Luxembourg



CONSTITUTION DE SOCIETE DU 19 JUIN 2009 NUMERO 11.846

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) UZOA HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.184,

ici représentée par Madame Elise LETHUILLIER, sousdirecteur principal, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 juin 2009.

2) SANDORELLA HOLDING S.A., une société ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais (RCS Luxembourg B 98.185),

ici représentée par Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur adjoint, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 juin 2009.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées par les comparants et le notaire, resteront

annexées aux présentes pour être soumises avec à à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

TITRE 1:DENOMINATION, SIEGE SOCIAL, OBJET, DUREE, CAPITAL SOCIAL

Article 1

Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de **«MARNY INVESTISSEMENT S.A.»**

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce produiront avec l'étranger se ou seront imminents, il pourra transférer le siège provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Article 2

La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment



l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité partenaire d'un projet dans lequel la société est directement ou indirectement intéressée, toute assistance notamment financière, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Article 3

Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial pour le porter de son montant actuel à TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (3.100.000.- EUR), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réalise augmentation de capital, spécialement à émettre actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, libération et les augmentations effectives capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation cidessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Article 4

La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Article 5

Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, tout en conformité avec les règles d'évaluation cidessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence gou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

- A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:
- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
 - b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente exdividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.
- B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:



- (i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.
- (ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit option ou souscription, warrant ou autre d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;
- (iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi

rapprochée que possible de la méthode décrit de paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

- la valeur de tout titre soumis (iv) restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix la durée des restrictions et figurent la nature affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils convertibles:
- (v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et
- (vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:
- 1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la

société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;



- 2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.
- C. Les dettes de la société sont censées comprendre:
 - a) tous emprunts, factures et comptes à payer;
- b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);
 - c) tous frais courus ou à payer;
- d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;
- e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et
- f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le

capital social, les réserves et bénéfices la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

- D. Les avoirs nets de la société ("Avoirs Nets") représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.
- E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.
- F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

- a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.
- b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à

la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

TITRE II: ADMINISTRATION, SURVEILLANCE

Article 6

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Article 7

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Article 8

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.



La société se trouve engagée soit par la : 12 12 individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Article 9

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-déléqué.

Article 10

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Article 11

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

TITRE III: ASSEMBLEE GENERALE ET REPARTITION DES BENEFICES

Article 12

L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Article 13



L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de novembre à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

TITRE IV: EXERCICE SOCIAL, REPARTITION DES BENEFICES, DISSOLUTION

Article 14

L'année sociale commence le 1er juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Article 15

L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Article 16

La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

TITRE V: DISPOSITION GENERALE

Article 17

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2010.
- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

SOUSCRIPTION ET LIBERATION

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit est, déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

- 1. UZOA HOLDING S.A. précitée : trois cent neuf (309) actions;
- 2. SANDORELLA HOLDING S.A. précitée : une (1) action.

TOTAL: trois cent dix (310) actions.

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

CONSTATATION

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

EVALUATION DES FRAIS

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment

convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

- 2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
 - 3.- Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Marc AMBROISIEN, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,
- b) Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur adjoint, né à Pétange, le 18 mai 1962, demeurant profession-nellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
- c) Madame Elise LETHUILLIER, sous-directeur principal, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
 - 4.- Est nommé commissaire aux comptes:

Fiduciaire Simmer et Lereboulet S.A., ayant son siège social à L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle, R.C. Luxembourg B 73.846.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2014.

DONT ACTE.

fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation commande de comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

(S) E. Lethuillier, R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juin 2009

Relation : LAC/2009/24331
Reçu soixante-quinze euros
75,00 €
Le Receveur (s) Fr. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

